



Un vote qui inquiète la jeune génération

Paris, 20 juin 2019. Ce matin à 10h30 la commission mixte paritaire, chargée de trouver un accord sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, se réunit au Sénat. Un des amendements discutés est celui obligeant les étudiants en 3^{ème} cycle de médecine générale mais aussi d'autres spécialités à faire leur dernière année de formation en autonomie complète et principalement dans des zones sous-denses.

ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), s'inquiète d'une telle possibilité et rappelle que les internes sont encore des médecins en formation et non pas de la main d'œuvre à envoyer dans les déserts médicaux.

Retour sur le contenu d'un texte difficile à accepter sur le terrain

Au début du mois, le 3 juin, le Sénat a adopté cet amendement au projet de loi. Ce matin, c'est au tour de la commission mixte paritaire de donner son avis sur cette nouvelle version du texte qui touche à la dernière année de spécialisation en médecine générale. Effectivement, le projet de loi prévoit la mise en autonomie totale des internes au cours de leur dernière année de formation mais il reste ambigu sur la définition de cette dernière année.

En effet, la réforme du 3^{ème} cycle entrée en application en 2017 prévoit une formation sur trois ans. Dans ce cadre la disposition sénatoriale viendrait supprimer les stages en autonomie supervisée auprès du praticien de médecine générale (SASPAS) et de santé de la femme ou de l'enfant.

«Le cursus de médecine générale est déjà court et l'amputer d'une année nous semble aberrant. D'autant plus que cette 3^{ème} année est une année d'apprentissage où les internes ont encore besoin d'être encadrés et surtout accompagnés»,
explique Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR avant d'ajouter «
Quels seraient alors les objectifs pédagogiques de cette année ? Quelle supervision serait mise en place ? Autant de questions qui restent sans réponse.».

C'est pourquoi, ReAGJIR s'interroge sur la finalité de cet amendement qui s'apparente à du remplacement déguisé dans des territoires en souffrance, au détriment d'une amélioration de la formation des futurs médecins.

De l'importance d'une formation complète et de qualité

Actuellement la formation en médecine générale dure 9 ans dont les trois dernières, aussi appelées «internat» constituent le 3^{ème} cycle. C'est une période importante pendant laquelle le futur médecin généraliste se forme au travers des cours dédiés à la spécialité et des stages en ville et à l'hôpital. Si le passage à quatre années du 3^{ème} cycle de médecine générale est régulièrement évoqué, les Ministres de l'Enseignement Supérieur et des Solidarités et de la Santé ont rappelé récemment qu'il n'en était pas question dans un futur proche.

Toutefois, dans le cadre de cette future année professionnalisante supplémentaire, ReAGJIR via son Collège des Jeunes Universitaires rappelle que cette «4^{ème} année» doit être réfléchi sur des bases pédagogiques et avec l'objectif d'accompagner le jeune médecin généraliste dans l'acquisition de son autonomie mais toujours avec un encadrement adapté. Elle ne doit, en aucun cas, se transformer en remplacement ou en collaboration déguisés.

Vers une remise en cause de la formation des médecins généralistes

Écrit par ReAGJIR

Jeudi, 20 Juin 2019 19:49 - Mis à jour Jeudi, 20 Juin 2019 20:14

«L'ensemble de nos territoires et de nos patients méritent des professionnels formés. Une formation cohérente et encadrée est un facteur d'ancrage important dans les territoires», explique Laure Dominjon.

ReAGJIR s'oppose donc à cet amendement réducteur et appelle les parlementaires composant la commission mixte paritaire à supprimer ce dispositif. ReAGJIR finalisera dans les prochaines semaines un document de propositions cohérentes pour une quatrième année professionnalisante utile et ambitieuse.

«La formation des futurs professionnels de santé est un des piliers de la qualité des soins pour les patients qui en profiteront. Elle ne saurait être raccourcie ou bradée.», conclut Laure Dominjon.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Il a été reconnu en 2018 seule structure représentative des jeunes médecins généralistes. Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.